

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18
Affichage le : 01/10/18
Transmission préfecture le : 01/10/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180921-lmc1103886-DE-1-1
Du : 01/10/18
Délibération exécutoire le : 01/10/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

**POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE
MUSEE DEPARTEMENTAL MAURICE DENIS
MISE EN DEPOT D'UNE ŒUVRE D'ART A LA VILLE DE MANTES LA JOLIE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-NOËL AMADEI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-CD-1-5664.1 en date du 20 octobre 2017, portant extension des délégations données à la Commission Permanente,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que le Département souhaite confier une œuvre d'art conservée dans les collections du Musée départemental Maurice Denis à la Ville de Mantes-la-Jolie, qui en demande la mise en dépôt pour la réouverture du Musée de l'Hôtel-Dieu et la création de son nouveau parcours permanent de visite en fin d'année 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la participation du Musée départemental Maurice Denis à la présentation d'un parcours permanent de visite axé sur l'œuvre de Maximilien Luce au Musée de l'Hôtel-Dieu à Mantes-la-Jolie, par le dépôt d'une œuvre :

- Maximilien Luce, *L'Autoportrait* (c. 1905), huile sur toile, PMD 984.16.1,
64 x 54 cm (sans cadre), valeur d'assurance : 120 000 €.

Approuve les termes de la convention de dépôt annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de dépôt, ses éventuels avenants, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération est sans incidence budgétaire.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

MUSEE DEPARTEMENTAL MAURICE DENIS MISE EN DEPOT D'UNE ŒUVRE D'ART A LA VILLE DE MANTES LA JOLIE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (33) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (8) : Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Pauline Winocour-Lefevre.